



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Culligan Soda Ash</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Usage recommandé</b>	Neutralisant
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Fabricant</b>	Pro Products LLC 6714 Pointe Inverness Way Suite 200 Fort Wayne, IN 46804-7935 US Téléphone 260-483-2519 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Matières corrosives pour les métaux	Catégorie 1
<b>Dangers pour la santé</b>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé	

### Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Attention

#### Mention de danger

Peut être corrosif pour les métaux.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseil de prudence

##### Prévention

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Se laver soigneusement après manipulation. Porter une protection oculaire.

##### Intervention

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

##### Stockage

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.

##### Élimination

Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

#### SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)

Aucuns connus.

#### SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)

Aucuns connus.

#### Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)

Aucun(e) connu(e).

#### Renseignements supplémentaires

Sans objet.

## 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

### Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Carbonate de sodium		497-19-8	80-100*

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**Remarques sur la composition** GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.  
\*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

---

#### 4. Premiers soins

---

<b>Inhalation</b>	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
<b>Peau</b>	Éliminer le plus possible de poudre. Rincer à grande eau. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
<b>Yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques. Tenir hors de la portée des enfants.

---

#### 5. Mesures de lutte contre le feu

---

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	En fonction des matières environnantes.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	En cas d'incendie, refroidir les citernes avec une pulvérisation d'eau.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes de sodium.

---

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

---

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Ramasser ou utiliser un aspirateur pour déchets secs pour élimination adéquate sans relèvement des poussières. Rincer la surface contaminée à grande eau. Empêcher les déversements importants de se répandre dans les égouts et voies d'eau. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas contaminer l'eau.

---

#### 7. Manutention et stockage

---

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les poussières de ce matériau. Veiller à une ventilation adéquate. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation.
--	--

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans un récipient fermé. Tenir hors de la portée des enfants.

---

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

---

<b>Limites d'exposition</b>	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
<b>Valeurs biologiques limites</b>	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	S'assurer une ventilation adéquate.
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>	
<b>Protection du visage/des yeux</b>	Lunettes à coques ou de sécurité.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
<b>Autre</b>	Conformément aux directives de votre employeur.
<b>Protection respiratoire</b>	Normalement non nécessaire s'il y a une bonne ventilation et si les limites d'exposition sont respectées. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un masque anti-poussière ou un appareil respiratoire contre les gaz muni de filtres contre les poussières.
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

<b>Aspect</b>	Poudre
<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Solide.
<b>Couleur</b>	Blanc cassé
<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	11.4 (1% Solution)
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Sans objet
<b>Point d'écoulement</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	2.51 (H <sub>2</sub> O = 1)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Aucune
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Sans objet
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Sans objet
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Sans objet
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	Modéré
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Sans objet

<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas disponible.

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Réagit vigoureusement avec des acides.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou autre produit chimique. Éviter la génération de poussière.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides. Oxydants. Métaux mous. Stockage humide.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes de sodium.

---

## 11. Données toxicologiques

---

<b>Voies d'exposition</b>	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
<b>Renseignements sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Ingestion</b>	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
<b>Inhalation</b>	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.
<b>Peau</b>	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.
<b>Yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, ECHA
	Rat	> 2000 mg/kg, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	cobaye	800 mg/m3, 2 heures, ECHA 0.8 mg/L, 2 heures
	Rat	2300 mg/m3, 2 heures, ECHA 2.3 mg/L, 2 heures
	souris	1200 mg/m3, 2 heures, ECHA 1.2 mg/L, 2 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	4090 mg/kg, RTECS 2800 mg/kg, ECHA, HSDB

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.

<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas disponible.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.
<b>Mutagénicité</b>	Non classé.
<b>Cancérogénicité</b>	Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA et l'ACGIH.
<b>ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)</b>	
	Non inscrit.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non classé.
<b>Tératogénicité</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Pas disponible.
<b>Effets chroniques</b>	Non disponible.

---

## 12. Données écologiques

---

<b>Écotoxicité</b>	Voir ci-dessous		
<b>Données écotoxicologiques</b>			
<b>Composants</b>		<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)			
Crustacés	CE50	Daphnia	265 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	156.6 - 298.9 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	300 mg/L, 96 heures
<b>Persistance et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.		
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

---

## 13. Données sur l'élimination

---

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Éliminer conformément aux réglementations locales, état, provinciales et fédérales.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

---

## 14. Informations relatives au transport

---

<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:</b>	Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
<b>Généralités</b>	DOT - 49 CFR 173.154 (d)(1) - Metal exemption
<b>Ministère des Transports des États Unis. (DOT)</b>	
	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

## Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

### Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN3262
Appellation réglementaire adéquate	SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
Nom technique	Carbonate de sodium
Classe de danger	8
Classement des dangers subsidiaires	Limited Quantity - Canada
Groupe d'emballage	III
Dispositions particulières	16
Exceptions liées au conditionnement	<5 kg - quantité limitée

## TMD



---

## 15. Informations sur la réglementation

---

**Règlements fédéraux canadiens** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

**SIMDUT 2015 exemptions** Sans objet

**Réglementations Fédérales des Etats-Unis** Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

### ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

## Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

**Catégories de danger** Danger immédiat - Oui  
Risque différé - Non  
Danger d'incendie - Non  
Danger lié à la pression - Non  
Danger de réactivité - Non

**SARA 302 Substance très dangereuse** Non

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Non

**SARA 313 (déclaration au TRI)** Non réglementé.

## Autres règlements fédéraux

### Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

### Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

## États-Unis - Réglementation des états

### US - Texas effets dépestage niveaux : Substance répertoriée

Carbonate de sodium (CAS 497-19-8) Inscrit.

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Non réglementé.

### États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Non réglementé.

### États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Non inscrit.

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non réglementé.

### États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Proposition 65 de la Californie (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 - Loi sur l'eau potable et les substances toxiques) : Ce produit n'est pas connu pour contenir un produit chimique actuellement inscrit comme cancérigène ou agent toxique pour la reproduction.

## Inventaires

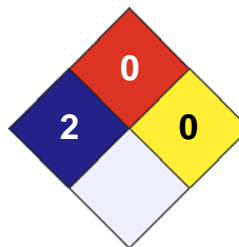
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 2
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X



### Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique ont été préparés à partir de sources que nous croyons exactes et fiables du point de vue technique. Nous avons tout mis en oeuvre pour divulguer tous les renseignements sur les dangers. Cependant, dans certains cas, les renseignements ne sont pas disponibles et nous l'avons indiqué. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, autres risques, niveaux d'exposition et considérations concernant l'élimination pourraient être applicables. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur lire et comprendre l'étiquette du produit et le présent document avant d'utiliser le produit. Ne pas utiliser le produit à des fins autres que celles indiquées à la Section 1.

### Date de publication

22-Novembre-2018

### Version n°

03

### Date en vigueur

13-Août-2018

### Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

### Autres informations

Redbook revision # 2, 4/7/16